

Date de convocation  
le 25/11/2019

**SEANCE ORDINAIRE  
DU 17 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre, vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude AVISSE, Maire.

**Présents** : Mr Jean-Claude AVISSE, Mr Eric FOIRE, Mr Benoit PENELLE, Mme Nathalie CRIMET, Mme Véronique CUVELLIER, Mr Cédric MILHAT, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Mr Sébastien GUIDEZ.

**Absents excusés** : Mr Guy HAZARD, Mme Sandrine ROCHE, Mr Janick MELLIER

**Absents non excusés** : Mr Tony GARBE, Mr Antoine NOEL

Mr Guy HAZARD donne pouvoir à Mme Nathalie CRIMET  
Mme Sandrine ROCHE donne pouvoir à Mr Jean-Claude AVISSE  
Mr Janick MELLIER donne pouvoir à Mr Benoit PENELLE

**Secrétaire de Séance**: Mr Eric FOIRE

**I – VOTE DU COMPTE RENDU 04 OCTOBRE 2019**

Le Conseil vote et accepte à l'unanimité le compte-rendu.

**II – CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Mr le Maire informe que selon les services de l'état pour le calcul de la Dotation globale de fonctionnement, les voies communales font une distance de 16767m. Or le classement des voies a été refait par la Communauté de Communes du Vimeu, et il apparait une distance de 26040m. Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité cette nouvelle distance de 26040m. Mr le Maire informera les services de l'état de cette nouvelle distance pour qu'ils prennent en compte pour le calcul de la DGF. Une délibération sera prise.

**III – DETR 2020 SYSTEME DE SURVEILLANCE**

Mr le Maire informe du projet d'investissement et sollicite l'aide de l'état au niveau de la DETR 2020 pour la fourniture et pose de 3 caméras à la mairie et place de la mairie pour la somme de 3581.75€ HT. L'assemblée délibérante vote et approuve à l'unanimité le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R, et arrête le plan de financement suivant la subvention ETAT DETR 2020 40% de 3581€ HT soit 1432.70€ HT donc la part revenant au maître d'ouvrage est de 2149.05€ HT. Une délibération sera prise

### **III – DETR 2020 DIVERS TRAVAUX**

Mr le Maire informe des différents projets d'investissements et sollicite l'aide de l'état au niveau de la DETR 2020 pour la construction d'un garde-corps extérieur entre le rez de chaussée et l'étage de la mairie pour la somme de 4666.66€ HT, la remise en état de la charpente d'entrée de la salle polyvalente pour la somme de 2370€ HT et la remise en état de la toiture côté gauche petite salle et côté droit WC de la salle polyvalente pour la somme de 2095 € HT. L'assemblée délibérante vote et approuve à l'unanimité les projets qui lui sont présentés, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R, et arrête le plan de financement suivant la subvention ETAT DETR 2020 35% de 9131.66€ HT soit 3196.08€ HT, donc la part revenant au maître d'ouvrage l'autofinancement est de 5935.58€ HT. Une délibération sera prise.

### **IV – ADHESION SERVICE ADS**

Mr le Maire informe le conseil qu'actuellement l'urbanisme est fait par le secrétariat de mairie. Or pour mars 2020, un nouveau conseil municipal sera mis en place. Mr Le Maire demande aux conseillers s'il faudrait adhérer au service ADS de la Communauté de Communes du Vimeu.

Le Conseil à l'unanimité préfère laisser à la nouvelle équipe municipale de 2020 la décision d'adhérer ou pas au service ADS de la Communauté de Communes du Vimeu.

### **V – DEFIBRILLATEUR POUR LES ERP**

Mr le Maire informe les conseillers que chaque ERP (établissement recevant du public) doit être équipé d'un défibrillateur. Or pour la commune d'Huchenneville, seule la mairie en possède un. Mr le Maire propose au conseil d'équiper la salle polyvalente et la salle périscolaire d'un défibrillateur.

Le conseil vote et accepte à l'unanimité cette proposition d'équiper chaque ERP communal d'un défibrillateur.

De plus Mme Holleville-Milhat demande qu'une formation auprès de la Croix Rouge ou d'autres organismes, soit faite pour l'utilisation du défibrillateur et des premiers secours.

### **VI – DISPARITION DE LA TRESORERIE D'ABBEVILLE**

Mr le Maire informe les conseillers que la Trésorerie d'Abbeville va disparaître au profit de la Trésorerie de Friville Escarbotin. Après en avoir délibéré, Le Maire et les conseillers désapprouvent à l'unanimité cette décision de délocalisation de la Trésorerie pour des questions de transports de régie, et de relations humaines liées avec la Trésorerie d'Abbeville. Une délibération sera prise.

### **VII – RGPD**

Mr le Maire a reçu plusieurs devis concernant le RGPD. Le Conseil à l'unanimité préfère laisser à la nouvelle équipe municipale de 2020 la décision de prendre contact avec les entreprises s'occupant du RGPD.

### **VIII – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Mr le Maire informe que Mme Mélanie DECEUNINCK a démissionné de son poste d'adjoint des services techniques. Il faut donc reprendre le tableau des effectifs à temps complet comme suit :

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Grades</b>	<b>Nombres d'emplois</b>
<b>Filière Administrative</b>	Adjoint Administratif territorial principal de 2ème Classe	1
<b>Filière technique</b>	Adjoint Technique territorial de principal de 2ème Classe	2

Le conseil vote et approuve ce tableau à l'unanimité, une délibération sera prise.

### **IX – TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

La trésorerie a demandé à réactualiser le tableau des durées des amortissements comptables comme suit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019:

<b>Imputation</b>	<b>Libellés</b>	<b>Durée amortissement</b>
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 ans
2041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	15 ans
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	15 ans
2051	Concessions et droits similaires	5 ans
21531	Réseaux d'adduction d'eau	15 ans
21532	Réseaux d'assainissement	15 ans

Le conseil vote et approuve ce tableau à l'unanimité, une délibération sera prise.

### **X – LE COMPTE 6232**

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses résultant des fêtes locales ou nationales, de réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une imputation à l'article 6232. Mr le Maire fait la liste des dépenses autorisées au 6232 :

\* D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales, tels que, par exemple, les repas des aînés, fête du patrimoine, ....

\* Buffet, boissons

\* Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, entrées en 6ème, récompenses sportives, culturelles.

\* Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.

\* Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles.

\* Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Le conseil vote et approuve la liste des dépenses au 6232 à l'unanimité, une délibération sera prise.

## **XI – QUESTIONS DIVERSES**

### 1/ Scolarisation d'un enfant d'Huppy

Mr Le Maire informe qu'une famille d'Huppy dont la nourrice exerce sur Huchenneville, souhaite scolariser leur enfant à Huchenneville. Mr le Maire rappelle que la commune d'Huchenneville fait partie du RPC avec les deux autres communes (Béhen, Ercourt), dans chaque commune nous avons 3 délégués, actuellement le Président du SIVOS est le 1° Adjoint de Béhen.

Dans le règlement du SIVOS qui date de l'année 2000, on ne prend aucun enfant des communes extérieures sauf si la commune d'accueil prend en charge la participation financière pour l'enfant qui revient à 1000,00 € environ par enfant annuellement.

Le conseil municipal souhaite à l'unanimité attendre les nouvelles élections de mars 2020 pour statuer sur leur demande

### 2/ Colis de Noël

Les colis des aînés de Noël sont distribués par les conseillers depuis le vendredi 13 décembre 2019.

### 3/ FCLH

Mr le Maire informe les conseillers qu'une assemblée générale aura lieu à Limeux le vendredi 20 décembre 2019 à 19h00. Or à la même heure, il y a le spectacle de Noël à la salle polyvalente d'Huchenneville. Mr le Maire ne pourra pas s'y rendre.

Séance levée à 22h15.